**Avis de confidentialité pour visiteurs - Les tests lors des visites**

**Objet du présent avis**

Cet avis de confidentialité a pour but de vous informer sur les informations que nous recueillons dans le cadre du programme de test de la Covid-19, sur les raisons de cette collecte, sur la manière dont nous protégeons votre vie privée et sur ce que vous pouvez faire si vous pensez que cela n'a pas été fait correctement.

Cet avis s'applique aux données qui seront contrôlées ou traitées par le MoJ et le HMPPS dans le cadre du programme de test de la Covid. Le ministère de la santé et de l'aide sociale (DHSC) est le responsable du traitement des données et le ministère de la justice (MoJ) et le service des prisons et de la probation de Sa Majesté (HMPPS) sont les responsables du traitement des données.

**Programme de test de la COVID 19**

Le service des prisons et de la probation de sa Majesté (HMPPS) travaille en collaboration avec le ministère de la santé et des affaires sociales (DHSC), le service national de santé (NHS) et le service public de santé de l'Angleterre (PHE) pour mettre en œuvre un programme de dépistage continu.

**Le programme de dépistage est volontaire, vous n'êtes donc pas obligé d'y participer,**, mais votre participation contribuera à la sécurité des personnes vivant et travaillant en prison et en probation, ainsi que de leurs familles, en réduisant la propagation du virus.

Le test consiste en un écouvillonnage auto-administré, à l'aide des kits fournis dans le cadre du programme ou accessibles par la communauté. À l'aide d'un écouvillon, vous prélèverez un échantillon au fond de votre gorge et un autre dans votre nez, que vous traiterez ensuite selon les instructions fournies.

Chaque kit de test sera doté d'un code-barres unique qui sera utilisé pour enregistrer le résultat de votre test sur le portail du DHSC, ce qui leur permettra d'établir un lien entre le résultat et vous sur la base des informations personnelles que vous devrez fournir lors de votre inscription.

**Informations que vous nous communiquez directement**

Si vous acceptez de participer, nous vous demanderons de :

Enregistrez votre propre test en fournissant vos données personnelles au ministère de la Santé et des Affaires Sociales (DHSC). Leur avis complet sur la confidentialité des tests de dépistage du coronavirus est disponible ici : <https://www.gov.uk/government/publications/coronavirus-covid-19-testing-privacy-information/testing-for-coronavirus-privacy-information>

Lorsque vous effectuez le test, vous traitez vous-même le résultat (positif, négatif ou nul) ou, si la prison a traité l'écouvillon, elle vous informe du résultat, mais ne vous demande pas d'autres données personnelles que votre nom.

Si vous vous êtes testé(e), il vous sera demandé de communiquer les résultats de vos tests au personnel du centre des visiteurs de la prison, car cela leur permettra de faire savoir au personnel de la salle des visites qu'un contact physique peut avoir lieu entre vous et la personne à laquelle vous rendez visite.Si le résultat de votre test est positif, ce qui signifie que la visite doit être annulée, la personne à qui vous rendez visite en sera informée.

Les processus nationaux de contrôle et de traçage sont en vigueur pour tous les tests et à tout test ultérieur de la personne que vous visitez.Ceci est conforme à la base juridique du DHSC (article 6(1)(e) du RGPD britannique - exécution de ses tâches officielles dans l'intérêt public).

**La «base légale» et la raison pour laquelle nous collectons et utilisons ces informations.**

La base juridique de HMPPS pour le traitement de vos données personnelles est : RGPD Article 6(1)(e)- le traitement est nécessaire à l'exécution d'une tâche effectuée dans l'intérêt public ou dans l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

Une base juridique supplémentaire pour le traitement de vos données personnelles est : Article 9, paragraphe 2, point i), du RGPD - le traitement est nécessaire pour des raisons d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.

**Vos droits en tant que personne concernée**

**RGPD**

En vertu de la loi, vous disposez d'un certain nombre de droits en tant que personne concernée et ce programme de test ne supprime ni ne réduit ces droits.

Ces droits sont :

* Votre droit d'obtenir des copies de vos informations - vous avez le droit de demander une copie de toute information vous concernant qui est utilisée
* Votre droit de faire corriger vos informations - vous avez le droit de demander la correction de toute information détenue à votre sujet que vous pensez être inexacte
* Votre droit de limiter l'utilisation de vos informations - vous avez le droit de demander la restriction de toute information détenue à votre sujet, par exemple, si vous pensez que des informations inexactes sont utilisées.

Si vous souhaitez exercer l'un de vos droits tels que décrits ci-dessus ou si vous avez des questions ou souhaitez vous plaindre de la manière dont vos données personnelles sont utilisées dans le cadre de ce programme, vous devez contacter le HMPPS en premier lieu pour résoudre votre problème. L'équipe peut être contactée en écrivant ou en envoyant un courriel à l'équipe de de récupération de test du régime HMPPS ou au délégué à la protection des données du ministère de la Justice, comme indiqué ci-dessous. Le HMPPS peut être amené à travailler avec des organisations partenaires pour résoudre votre demande.

Si vous n'êtes toujours pas satisfait, vous pouvez déposer une plainte auprès du [Bureau du commissaire à l'information](https://ico.org.uk/). Leurs coordonnées figurent également ci-dessous.

**Partage d'informations en dehors du HMPPS**

Nous ne donnerons jamais vos informations personnelles à un membre du public ou à toute autre personne qui n'est pas un de nos partenaires ; par exemple, nous ne donnerons pas vos informations personnelles en réponse à une demande de liberté d'information.

L'exception à cette règle est que si vous passez un test avant une visite et que le résultat est positif, ce qui signifie que la visite doit être annulée, la personne à qui vous rendez visite sera informée de la raison de cette annulation.

**Stockage de vos informations**

Le site auprès duquel vous avez enregistré vos informations les traitera et les stockera en toute sécurité. Vos informations personnelles ne seront utilisées qu'aux fins décrites ci-dessus, seront stockées en toute sécurité avec un accès restreint, ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire et seront détruites conformément au calendrier de conservation et de dépôt des dossiers du HMPPS.

Vos données personnelles seront conservées pendant une période de 8 ans à compter de la fin de la pandémie de Covid 19.

Vos formulaires de consentement seront conservés pendant une période de 8 ans à compter de la fin de la pandémie de Covid 19.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Pour obtenir davantage d'informations sur le programme de test de la Covid et sur la manière dont nout utilisons les informations vous concernant :** MoJ Data Protection Officer 3rd Floor, Post Point 3.20 10 South Colonnades LondonE14 4PUAdresse électronique :HMPPSRegimeRecoveryTestingTeam@justice.gov.uk | **Pour toute autre information que le HMPPS peut détenir à votre sujet :**MoJ Data Protection Officer 3rd Floor, Post Point 3.20 10 South Colonnades LondonE14 4PUAdresse électronique : data.privacy@justice.gov.uk | **Pour obtenir des conseils indépendants sur la protection des données, par exemple si vous êtes préoccupé par la manière dont les informations sont traitées :**Information Commissioner's Office Wycliffe House Water Lane Wilmslow Cheshire SK9 5AF Tél: 0303 123 1113 www.ico.org.uk |

**Coordonnées**